

En conséquence, il est proposé par M. Gélinas, appuyé par M. Robillard,

“ Que MM. les commissaires des écoles catholiques de la cité de Montréal soient priés de retrancher la journée de salaire à tout professeur qui, sans cause valable, n'assiste pas aux conférences de l'Association, données, deux fois l'année, sous les auspices de l'École normale Jacques-Cartier.”

Cette motion donne lieu à une assez vive discussion, au cours de laquelle MM. Demers, Brisebois et autres protestent contre le moyen que le moteur de la proposition suggère. Finalement, la motion, étant mise aux voix, est perdue.

M. le Président prend de là occasion de démontrer l'importance que l'on doit attacher à ces conférences et tout le profit qu'en retirent les membres qui y assistent.

Il est très regrettable aussi, ajoute-t-il, que MM. les inspecteurs d'écoles ne daignent pas assister à nos réunions, et nous faire part plus souvent du fruit de leur expérience. Ainsi, ils ajouteraient à l'importance de nos conférences. Étant de plus, nos supérieurs dans la hiérarchie scolaire, et nos guides dans l'enseignement, ils ne devraient pas, ce me semble, nous laisser à nous-mêmes; au contraire, ils devraient être les premiers à promouvoir les intérêts d'une association telle que la nôtre.

Espérons toutefois que ceux qui se montrent antipathiques ou indifférents à l'endroit de nos conférences finiront bientôt par comprendre mieux leur devoir à l'avenir.

FONDS DE PENSION

M. Archambault dit :

J'ai maintenant le plaisir de vous annoncer que la retenue ne sera pas augmentée pour cette année, le gouvernement ayant bien voulu se rendre à notre demande, en nous accordant la somme de \$3,000 pour l'exercice actuel.

Espérons que dans le cours de la présente année, l'hon. M. Ouimet, dont l'influence auprès du gouvernement a été pour

beaucoup dans l'obtention de ces \$3,000, réussira à faire adopter au Conseil de l'Instruction publique et à la prochaine législature, les amendements à notre loi du fonds de pension, dont il a bien voulu se charger, et que le *Journal de l'Instruction publique* a reproduits dans une livraison précédente (1).

Il est alors résolu, sur la proposition de M. F.-X.-P. Demers, appuyé par M. A.-D. Lacroix :

“ Que des remerciements soient offerts :
“ 1° Au gouvernement provincial d'avoir généreusement voté la somme de \$3,000, pour le fonds de pension ;

“ 2° A l'hon. G. Ouimet, pour toute la sollicitude qu'il a toujours montrée au corps enseignant, surtout pendant la dernière session du parlement provincial ; aussi pour tout le travail qu'il s'est imposé en préparant une série d'amendements à notre loi du fonds de pension, lesquels amendements sont de nature à en assurer le maintien et le bon fonctionnement.”

INCIDENT ROBINS-ARCHAMBAULT

Au sujet de ce regrettable incident, M. Archambeault s'exprime à peu près comme suit :

C'est mon pénible devoir aujourd'hui, messieurs, de porter à votre connaissance un incident regrettable qui s'est produit à la dernière convention provinciale des instituteurs protestants.

Au cours de la discussion sur la loi des pensions de retraite, M. le Principal Robins s'est exprimé comme suit, aux termes du rapport publié dans la *Gazette de Montréal*, du 19 octobre dernier :

“ Il n'y a aucun doute que sous certains rapports l'acte de pensions était erroné ; qu'il avait besoin d'être amendé, et que si les grandes lignes tracées par cette association avaient été suivies lors de son amendement, il serait aujourd'hui assis sur des bases plus solides.

(1) *L'Enseignement primaire* a également publié ce document.